

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.02.2011

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. TACHON – ETIENNE - JAMBIN – Mme GICQUEL

MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX - MM. HICQUEL - LE TINNIER – Mme LE BARS

Absents excusés : Mme MALESTROIT – pouvoir à M. JAN

M. LE CORRE – pouvoir à M. ETIENNE

Secrétaire de séance : Mme CHOUPEAUX

Le compte rendu de la réunion du 19 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur TACHON Gilbert en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs.

1°) – <u>Caisse des Ecoles</u> :	Dépenses	2 275.48 €
	Recettes	2 300.00 € (+ 38.91 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'exercice de 24.52 € et un excédent cumulé au 31.12.2010 de 63.43 €.

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

2°) – Lotissements communaux

Fonctionnement :	Dépenses	217 564.55 €
	Recettes	219 650.80 € (+ 13 532.65 € d'excédent reporté)

Soit un excédent d'exercice de 2 086.25 € et un excédent cumulé au 31.12.2010 de 15 618.90 €

Investissement :	Dépenses	16 347.91€ (+ 26 072.80 € de déficit reporté)
	Recettes	26 801.81 €

Soit un excédent d'exercice de 10 453.90 € et un déficit cumulé au 31.12.2010 de 15 618.90 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

3°) – Assainissement :

Fonctionnement :	Dépenses	27 090.23 €
	Recettes	38 889.01 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé au 31.12.2010 de 11 798.78 €

Investissement :	Dépenses	66 169.26 €
	Recettes	52 595.83 € (+ 40 713.19 € d'excédent reporté)

Soit un besoin de financement de 13 573.43 € et un excédent cumulé au 31.12.2010 de 27 139.76 €

Restes à réaliser :	Dépenses	6 834.95 €
	Recettes	7 645.00 €

Soit un excédent sur les restes à réaliser de 810.05 €

Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

4°) – Commune

Fonctionnement :	Dépenses	1 167 424.55 €
	Recettes	1 655 814.80 €

Soit un excédent d'exercice et un excédent cumulé de 488 390.25 €

Investissement :	Dépenses	774 015.35 €
	Recettes	526 012.61 € (+ 144 112.84 € d'excédent reporté)

Soit un besoin de financement pour l'exercice de 248 002.74 € et un besoin de financement cumulé au 31.12.2010 de 103 889.90 €

Restes à réaliser :	Dépenses	166 331.87 €
	Recettes	84 586.73 €

Ce compte administratif est approuvé 13 voix pour et 5 abstentions.

SUBVENTIONS 2011 :

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

Associations	Bénéficiaires	Propositions 2011
Groupement Sanitaire		77.00 €
Centre Anticancéreux		200.00 €
Comice Agricole		382.00 €
Caisse des Ecoles		2 300.00 €
ADMR		153.00 €
Chambre des Métiers Ploufragan	2	64 .00€
AFO BAT 22	4	128.00 €
Chambre des Métiers Ille et Vilaine	2	64.00 €
Maison Familiale Rurale de Loudéac	5	160.00 €
Comité des Fêtes (maisons fleuries)		550.00 €
Comité des Fêtes		1 700.00 €
<u>ECOLES :</u>		
Fournitures (par enfant scolarisé)		35.70 €
Ecole Publique	158	5 640.60 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	64	2 284.80 €
Classe de Découverte (par enfant scolarisé)		14.30 €
Ecole Publique	158	2 259.40 €
Ecole Notre Dame de Lourdes	64	915.20 €
Réseau d'Aide Spécialisé (versée uniquement si intervention à l'école)		180.00 €
ASM FOOT		2 450.00 €
ACM HAND		2 450.00 €
Tennis Intercommunal du Lié		410.00 €
CCAS		5 000.00 €
Association des Donneurs de Sang		153.00 €
Association « La Butte Rouge »		31.00 €
Société Hippique Rurale		50.00 €
Centre Aéré		3 000.00 €
Les Restos du Cœur		100.00 €
Croix Rouge		300.00 €
Association « Partageons Tout »		50.00 €
Sapeurs Pompiers Plouguenast		100.00 €
<u>CONSEIL GENERAL :</u>		
Fonds d'aide aux Jeunes		300.00 €
FNACA (achat d'une médaille militaire)		35.00 €
ADAPEI		50.00 €
Fête de la musique (déficit 2010)		161.84 €
Triangle d'Uzel		775 €

ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES – PARTICIPATION COMMUNALE 2011 :

La participation communale 2011, due au titre du contrat d'association, sera de 36 150.60 €.

ACQUISITION DE MATERIEL

1°) – Remplacement du poste informatique de l'accueil de la mairie

Ce matériel sera acquis auprès de MAGNUS pour un montant de 1 125.44 € TTC

2°) – Remplacement imprimante école

Le Conseil Municipal retient la proposition de LOUDEAC BUREAUTIQUE pour un montant TTC de 333.68 € (livraison et installations comprises).

STATION EPURATION : SUIVI AGRONOMIQUE DE L'EPANDAGE DES BOUES

Le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration est confié à AQUASOL pour une durée de 3 ans. Le coût pour 2011 est de 1 920.78 € TTC.

RACCORDEMENT EDF POUR CONSTRUCTIONS PAVILLONS COTES D'ARMOR HABITAT

La participation de la commune pour le raccordement en électricité des 2 pavillons construits par Côtes d'Armor Habitat « Impasse des Courtils » est de 2 913.12 € TTC.

BIBLIOTHEQUE - ACQUISITION DE LIVRES :

Le Conseil Municipal décide d'acquérir des livres pour un montant HT de 7 630 € et de solliciter auprès du Conseil Général, l'aide « lecture publique – accès aux savoirs » au taux de 50 %.

BUDGET CULTURE 2011 :

Le Conseil Municipal valide le programme culturel 2011 pour un cout de 2 100 €.

	Spectacles	Partenaires	Budget	Commentaires
janvier	Lecture par la Fabrique	Cac Sud/Marc Le Bris	Animations assurées dans le cadre du projet BOISEO	Adultes
08 février	Echanges en Gallo			Tout public
01 mars	Jeux Buissonniers			Enfants
12 et 13 mars	Expo Œuvres sur le bois			Tout public
Avril	Plein "" dessens	Compagnie çki çkoa	Financement assuré par la Compagnie cki ckoa qui encaisse les entrées	Enfants
Mai	Des mots a la Bouche	Itinéraires Bis	1 300 €	Adultes + 1 classe
18 Juin	Fête de la musique	Comité des Fêtes		Tout public
19 juin	Journée du patrimoine	Cac Sud/Marc Le Bris		
Octobre	Mini mômes-Maxi mômes	OMC	500 €	
Novembre	Film documentaire	Cac Sud/Marc Le Bris	300 €	

PERSONNEL :

Départ à la retraite de Mme VOYER Anne Marie

Madame VOYER Anne Marie fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2011. Dans l'attente d'une éventuelle réorganisation du service scolaire, le Conseil Municipal décide de recruter 2 agents contractuels à temps non complet pour la période du 1^{er} avril au 2 juillet 2011.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRINCIPE DE DELEGATION DE CE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de déléguer la gestion du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un affermage pour une durée de 13 ans (échéance au 31 décembre 2024)

AMENAGEMENT DE RUES :

1°) – Approbation du projet et demande de DETR

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d'avant projet établi par la sarl NICOLAS Associés pour l'aménagement de la « Rue de la Croix Jartel ». et sollicite la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux de 35 %.

2°) – Levés topographiques

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des levés topographiques à la sarl NICOLAS Associés pour un montant TTC de 4 664.40 €

LOTISSEMENT DE LA RODE – CONSTITUTION D'UN COMITE DE PILOTAGE

L'aménagement d'un lotissement peut intégrer une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme.

L'AEU est une démarche, orchestrée par l'ADEME et mise en œuvre pour favoriser l'amélioration de la prise en compte de l'environnement en urbanisme. Elle prend en compte tous les domaines qui influent sur l'environnement. Dans cette démarche divers acteurs sont impliqués (le CAUE, le Smictom, les bailleurs sociaux, le Conseil Général, divers services de la DDTM, la CIDERAL, ...)

Pour représenter la collectivité dans ce projet, un comité de pilotage est constitué :
M. Le Maire – Gilbert TACHON – Robert JAMBIN – Laurent GETAIN – André LE TINNIER

MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE LA DSC

Le Conseil Municipal approuve les modifications d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire qui, à partir de 2011, sera portée à 52 € par habitant.

TRAVAUX DE VOIRIE 2011 :

Le Conseil Municipal

- retient le programme suivant :
 - Tranche ferme : VC n° 39 dite de « La Clairiaie »
VC N° 2 dite du « Pignon Blanc »
 - Tranche conditionnelle : VC N° 16 dite de « Gratteloup »
- Décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la CIDERAL pour un programme de voirie commun.

QUESTIONS DIVERSES :

Soirée du 7 mai 2011

Un tarif réduit à 9 € est institué en faveur des jeunes de moins de 16 ans, des demandeurs d'emploi et des étudiants.